

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-AC124

présenté par

Mme Spillebout, M. Bataillon, Mme Moutchou, Mme Thevenot, M. Ledoux, M. Ghomi,
 M. Belhaddad, Mme Calvez, Mme Colboc, Mme Rilhac, M. Marion, M. Pellerin, M. Sorre,
 Mme Melchior, Mme Brulebois, M. Amiel, M. Vojetta, Mme Lemoine, M. Fait, Mme Agresti-
 Roubache, M. Royer-Perreaut, M. Abad et Mme Chandler

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	3 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Educations aux médias et à l'information (ligne nouvelle)	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 3 000 000 d'euros en AE et CP du programme
 « Transmission des savoir et démocratisation de la culture » (1 000 000 d'euros au sein de l'action

n° 3 « Langue française et langues et de France » et 2 000 000 d'euros de l'action n° 4 « Recherche culturelle et culture scientifique et technique ») à un programme créé, s'intitulant « Éducation aux médias et à l'information ».

L'éducation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, et particulièrement des jeunes est plus que jamais une priorité. Elle permet de lutter contre la manipulation de l'information et des personnes, le harcèlement et la radicalisation en ligne, des phénomènes amplifiés par l'émergence et la récurrence accrue des fausses informations (dites fake news) sur les réseaux sociaux notamment.

Cet amendement d'appel vise donc à renforcer les moyens alloués à l'éducation critique aux médias et à l'éducation à l'information des jeunes. Ces dernières sont essentielles afin de permettre aux citoyens de jouir pleinement de leur liberté d'opinion, une liberté constitutionnelle puisque garantie par la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » du 26 août 1789.

Le budget actuellement mis à disposition des acteurs, notamment des centres sociaux et associations situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ne permet pas de remplir au mieux cette mission pourtant prioritaire. Afin de soutenir la démocratisation et l'éducation aux médias et à l'information en faveur des territoires prioritaires, cet amendement propose donc de flécher un budget spécifique supplémentaire de 3 millions d'euros par an pour permettre aux centres sociaux exerçant en QPV de renforcer la formation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme.